

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du JEUDI 27 juin 2024

I/Administration

Membres présents :

Membres de droit :

Mesdames Alves, Calvo et Personne. Messieurs Lafare et Clouteau

Personnalité qualifiée :

Monsieur Billard

Membres élus :

Mesdames Le Gall, Mayol, Grandjean, Lanta-herbin et Chaffin.

Messieurs Khezzoum et Vicenty

Madame Jousse

Monsieur Bonin

Mesdames Trebert, Gentil et Parvillé

M Luyat est remplacée par Madame Claes

Madame Macé est remplacée par Madame Jouan

Représentants des collectivités territoriales :

Monsieur Bazile

Membres excusés :

Mesdames Benard et Guimard.

21 membres sont présents. Madame Alves informe le conseil que Monsieur Clouteau est le nouveau principal adjoint depuis la mi-mai.. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 h05.

Est désignée comme secrétaire de séance Mme Parvillé.

ORDRE DU JOUR :

- 1) PV Séance du 04 avril 2024 (annexe 1)
- 2) Règlement intérieur du collège (annexe 2)
- 3) Logements
- 4) Contrats et conventions
- 5) Vote électronique

- 6) Répartition des crédits pédagogiques 2024
- 7) Bilan des voyages
- 8) Bilan de l'utilisation de la subvention ODE 91
- 9) Autorisation de recruter et renouveler les contrats des AED
- 10) Rapport d'activité du chef d'établissement (annexe 3)
- 11) Bilan vie scolaire
- 12) Présentation Opale
- 13) Questions diverses.

Madame Alves dit qu'elle remplace dans l'ordre du jour le point 5 que nous avons déjà voté au CA du mois de novembre par :

Présentation de l'organisation des groupes de niveau en 6^{ème} et en 5^{ème} pour la rentrée 2024.

Madame La Principale n'ayant pas reçu de questions diverses annule le point n° 13 .

1/ Approbation du compte rendu du CA du 04/04/2024 (Annexe 1)

Vote	Abstention : 0
	Contre : 0
	Pour : 21

2/Règlement intérieur du collège

Madame La Principale précise que le règlement intérieur a été revu lors du conseil pédagogique du 26 mars 2024.

Vote	Abstention : 0
	Contre : 0
	Pour : 21

3/ Logements

Renouvellement de la convention d'occupation précaire de Mme Jousse, secrétaire d'intendance. Le logement de type F4, de 87 m², situé au RDC, couloir à gauche du bâtiment des logements. Le montant loyer s'élève à 390€ + 100€ de charges mensuelles.

La convention couvrira la période du 01/09/2024 et s'achèvera le 31/08/2025.

Départ de Mme MAYOL 18H10

Vote	abstention : 0
	contre : 0
	pour : 20

4/ Contrats et conventions

- **Convention de prise en charge de la maintenance et l'exploitation des équipements thermiques.**

Il s'agit de l'adhésion aux marchés de maintenance et exploitation des installations thermiques des collèges et des logements de fonctions.

Retour de Mme MAYOL 18H11

Vote **Abstention : 0**
Contre : 0
Pour : 21

- **. Convention de partenariat entre le collège Pablo-Picasso et la ville de Saulx-Les chartreux.**

La convention convient des modalités de partenariat du collège avec la mairie de Saulx-Les-Chartreux pour les interventions de l'équipe éducative du service de jeunesse de la Mairie de Saulx-Les-Chartreux. La convention est établie pour l'année scolaire 2024-2025. Elle prend effet le jeudi 5 septembre 2024 après la signature des parties jusqu'à juin N+1.

Vote **Abstention : 0**
Contre : 0
Pour : 21

5/ Présentation de l'organisation des groupes de niveaux en 6^{ème} et en 5^{ème}

Les Groupes de français et de mathématiques en 6^{ème} et en 5^{ème} pour la rentrée 2024 se feront par alignement de 3 classes pour chaque niveau.

Les cours des 6^{ème} 2,3 et 4 et des 6^{èmes} 5, 6 et 7 seront alignés de façon à créer un groupe supplémentaire pour les élèves en difficultés dans ces 2 matières : ce groupe sera constitué de 15 élèves maximum pour permettre un apprentissage optimal. Cela correspond donc à 2 groupes supplémentaires ou 6 classes, 8 groupes.

En début d'année, les élèves seront en classe entière et les enseignants en co-intervention jusqu'aux vacances de la toussaint. Cela permettra aux enseignants de mieux connaître la classe et de passer les évaluations de 6^{ème} et de 5^{ème} dans de bonnes conditions.

Les élèves de SEGPA seront également alignés sur un des 2 groupes en 6^{ème}.

Ces groupes seront susceptibles d'évoluer au cours de l'année scolaire selon l'évolution des élèves.

6/ Répartition des crédits pédagogiques

Notification de subvention pour l'exercice 2024 s'élève à 3 997€.

- Proposition de répartition pour l'exercice 2024
- Les droits de CFC (droit de reprographie) pour le montant de 1439.90€.
- Les carnets de correspondances pour le montant de 1557.10€
- Manuels scolaire pour le montant de 1000€

Vote **Abstention : 0**
Contre : 0
Pour : 21

7/ Bilan des voyages

Le séjour à Rome du 22 au 26 avril 2024 : Budget réalisé s'élève à 17 292.74€, le bilan du séjour est équilibré en recettes et en dépenses.

Vote **Abstention : 0**
Contre : 0
Pour : 21

Le séjour en Espagne du 31 mars au 05 avril 2024 : Budget réalisé s'élève à 16 163.71€, le bilan du séjour est équilibré en recettes et en dépenses.

Vote **Abstention : 0**
Contre : 0
Pour : 21

Le séjour en Allemagne du 21 au 26 avril 2024 : le budget réalisé est de 3 585.53 €, le bilan du séjour est équilibré en recettes et en dépenses. Cependant une subvention d'état (OFAJ) a été allouée de 736 € et un remboursement de 714.80€ de la SNCF du au retard et non-respect la destination prévue (gare de Massy au lieu de la gare de Roissy) aux familles après le voyage.
Ainsi il convient de remboursement la somme de 107.39 € à chaque famille.

Vote Budget :
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 21

Vote remboursement : abstention 0
Contre 0
Pour : 21

8/ Bilan de la subvention ODE91 pour l'année 2023-2024

Montant prévisionnel accordé : 19 200€ par le département.

Montant prévisionnel des actions ODE 2023-2024 au budget 2024 : 18 784€

Montant de l'acompte versée : 15 360€

Montant des actions réalisées en 2023-2024 : 15 008.99euros + 890 euros (remboursement sncf suite retard) = 15898,99 euros

Quelques actions non réalisées : visite de maison Poincaré -Visite Musée Curie, faculté des sciences - Campus Orsay

Vote **Abstention : 0**
Contre : 0
Pour : 21

9/ Autorisation de recruter et de renouveler les contrats d'AEDS

Des conflits assez importants ont éclaté durant cette année scolaire. Madame La Principale et la CPE ont donc décidé de ne renouveler aucun contrat et de recruter une nouvelle équipe. Seule Marion restera sur le collège mais en tant qu'AESH .

Nous avons donc ½ poste d'assistant pédagogique à pourvoir ainsi que 5.5 ETP d'assistants d'éducation.

Vote **Abstention : 0**
Contre : 0
Pour : 21

10/ Rapport d'activité du chef d'établissement

Madame La Principale demande s'il y a des questions concernant le rapport annuel d'activité pédagogique pour l'année 2023-2024.

Vote	Abstention : 0
	Contre : 0
	Pour : 21

11/ Bilan Vie Scolaire

Madame La Principale demande s'il y a des questions concernant le bilan vie scolaire qui sera inclus dans le rapport d'activité pour l'année 2023-2024.

Vote	Abstention : 0
	Contre : 0
	Pour : 21

12/ Présentation Op@le

OPALE est un acronyme qui désigne un outil très important dans la gestion des établissements publics locaux d'enseignement (EPL). Il s'agit de l'Outil de Pilotage et d'Administration Financiers en EPLE. Cet outil permet de faciliter la gestion financière des établissements scolaires en leur offrant une vue d'ensemble sur les dépenses et les recettes. Grâce à OPALE, les établissements peuvent mieux planifier leur budget et suivre l'évolution de leurs finances. Cet outil est donc essentiel pour assurer une gestion saine et efficace des ressources financières des établissements scolaires.

Ce logiciel met l'accent sur des points que nous devons aborder tels que :

Les voyages, les commensaux, le vote du découpage des trimestres.

I

- Pas de voyages scolaires entre la période du 01 septembre 2024 au 30 avril 2025.
- Pas de commensaux en négatif (arrhe à recharge sur la carte de cantine)

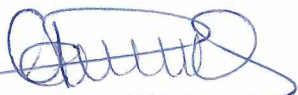
La proposition de découpage des trimestres pour l'année 2024-2025, est de 138 jours.

- Sep-Déc : 55 jours
- Jan-Mars : 41 jours
- Avr-Juil : 42 jours

Vote	Abstention : 0
	Contre : 1
	Pour : 20

19 h57 : Madame La Principale lève la séance.

Le secrétaire de séance



Madame Parville Carine

